

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES  
LEZE ARIÈGE  
HAUTE-GARONNE**

**Nombre de membres**

dont le Conseil doit être composé	En exercice	Qui assistent à la séance	Qui ont pris part à la délibération
48	48	31	36

**N° 151/2017**

**OBJET : Signature d'une convention PSU avec la Mutualité Sociale Agricole**

**L'an deux mille dix-sept et le 6 juin à 20h30,**

**Le Conseil de la Communauté de Communes Lèze Ariège, dûment convoqué en date du 30 mai 2017, s'est réuni en session ordinaire, à la salle du conseil communautaire du siège de la Communauté de Communes, sous la présidence de Monsieur Serge BAURENS.**

**ETAIENT PRESENTS :**

Mesdames Marie-Christine ARAZILS, Sylvie BOUTILLIER, Monique COURBIERES, Anne FIGUEROA, Pierrette HENDRICK, Hélène JOACHIM, Catherine MONIER, Joëlle TEISSIER, Danielle TENSA,

Messieurs René AZEMA, Serge BAURENS, Pascal BAYONI, Denis BEZIAT, Dominique BLANCHOT, Jean-Claude BLANC, Joël CAZAJUS, Jean CHENIN, Claude DIDIER, Régis GRANGE, Patrick LACAMPAGNE, René MARCHAND, Daniel ONEDA, René PACHER, Wilfrid PASQUET, Jean-Louis REMY, Alain RIVELLA, Jean-Claude ROUANE, Bernard TISSEIRE, Guy VESELY, Sébastien VINCINI, Michel ZDAN.

**ABSENTS AVEC PROCURATIONS** : Mme Nadine BARRE donne procuration à M. Jean-Claude BLANC, M. Jean-Pierre BASTIANI à Mme Joëlle TEISSIER, Mme Nathalie LAVAIL-MAZZOLO à M. Bernard TISSEIRE, M. Serge MAGGIOLO à Mme BOUTILLIER, M. Floréal MUNOZ à M. Jean-Claude ROUANE.

**ABSENTS EXCUSES :**

Mesdames Sabine PARACHE, Nadia ESTANG, Marie-Christine ESCOURROU-BERDOU,  
Messieurs Pierre-Yves CAILLAT, Serge DEMANGE, Serge MARQUIER, Alain PEREZ.

**ABSENTS NON EXCUSES** : Mme Carole LAFUSTE, Messieurs Bertrand COURET, Nicolas GILABERT, Jean DELCASSE, François NOWAK.

lesquels forment la majorité des membres en exercice.

**Madame Marie-Christine ARAZILS a été nommée secrétaire de séance.**

Vu le code des collectivités territoriales,

Vu la compétence de la communauté de Communes en matière de petite enfance,

Monsieur le Président rappelle que dans le cadre de l'accueil du jeune enfant au sein des Etablissements d'Accueil du Jeune Enfant, la Caisse d'Allocations Familiales et la Mutualité Sociale Agricole versent une participation à la Communauté de Communes qui gère le service. Le gestionnaire perçoit chaque année la Prestation de Service Unique pour chaque heure de garde par enfant.

Monsieur le Président expose que pour les enfants non-issus du régime général, donc régime agricole, il convient de renouveler la convention avec la MSA pour l'ensemble des structures que la Communauté de Communes gère en direct. A savoir, la microcrèche Lé Cantounet à Cintegabelle, le multiaccueil L'oustalet à Miremont et le futur multiaccueil qui se situera dans le nouveau centre petite enfance (en construction) situé à Auterive.

Considérant cet exposé, le conseil communautaire, à l'unanimité :

**APPROUVE** la signature d'une convention PSU avec la Mutualité Sociale Agricole,

**AUTORISE** Monsieur le Président à signer la convention et tous documents relatifs à ce dossier.

Fait et délibéré à la salle du Conseil Communautaire du siège de la Communauté de Communes, les jours, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures. Pour copie conforme.

Le Président,  
Serge BAURENS